

DESJEPS

spécialité animation socio-éducative ou culturelle
Mention Direction de structure et de projet



Ouverture du:

Premier trimestre 2024

**Formation incluant une
mobilité Erasmus+**

Modalités

Positionnement :

Premier trimestre 2024

Inscription obligatoire

Tests de préselection :

Premier trimestre 2024

Durée

770h en Centre de formation et 1400h en entreprise.

Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leurs temps de travail.

Tarif

10780€

Contact

Pour obtenir plus d'information, un devis personnalisé ou un dossier d'inscription :

**Mme GRUTUS au
0596 60 34 94 ou par email
accueil@cemea-martinique.org**

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un titre de niveau 6 (ex niveau 2 - Bac +3).

Il permet à son titulaire d'exercer une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Il atteste par ailleurs de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans la mention obtenue.

Objectifs

Il atteste dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle des compétences suivantes :

- préparer la prise de décision stratégique ;
- piloter le projet de développement d'une organisation ;
- diriger une organisation ;
- réaliser le bilan d'activité d'une organisation ;
- organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Les + de cette formation

- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Éducation nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : Des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par l'ANCT.
- + Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif



80% de diplômés
sur les formations équivalentes



Siège
10 Rue Lazare Carnot
BP 483, 97241 Fort de France



accueil@cemea-martinique.org
www.cemea-antillesguyane.org



Centre Victor Marty
3 Rue des nénuphars
97232 Lamentin



0596 515726



0596 603494

Types d'emplois principalement visés

Les types d'emplois principalement visés sont : directeur, chef de projet, directeur d'équipement, délégué régional, délégué départemental, responsable de secteur, directeur de service, directeur de structure, directeur d'associations.

Description de l'emploi visé

Les fonctions de direction sont par nature multiples et complexes, elles s'avèrent particulièrement singulières dans le champ de l'animation et des sports dans la mesure où :

- l'activité de ce champ est fondée sur des valeurs, principes et pratiques citoyennes parmi lesquelles l'éducation populaire, l'émancipation de la personne, la coopération entre les groupes sociaux, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, la valorisation de l'engagement, le développement de la vie associative ;
- elle s'appuie naturellement sur des formes d'expertise croisées entre des registres d'ordre institutionnel, politique, économique, social, disciplinaire, technique ;
- elle s'inscrit dans un faisceau de relations et de réseaux de nature complexe qui nécessite des compétences visant à créer des synergies pour mieux inscrire l'activité de l'organisation dans ses territoires de référence ;
- les directeurs exercent leurs activités professionnelles sous l'autorité d'un conseil d'administration, d'un président ou d'une personne déléguée à cet effet. Cette posture particulière vis-à-vis des élus avec lesquels il se situe dans une relation d'interdépendance impose des compétences particulières en termes de « gestion de relations avec une autorité élue ».

Autonomie et responsabilités

Les activités de ce professionnel relèvent d'une délégation permanente de responsabilités dans la mise en œuvre collective, technique et financière du projet d'activités de l'organisation.

Fiche descriptive

• Préparer la prise de décision stratégique :

– il/elle analyse les caractéristiques économiques, sociales, politiques, éducatives et culturelles du territoire de référence ; il/elle organise une veille d'information dans le champ d'intervention de l'organisation ; procède à des échanges dans le cadre de réseaux d'acteurs ; analyse l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation ; formalise des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation ; partage les analyses stratégiques avec les instances dirigeantes ; propose des scénarios de développement susceptibles de répondre à la demande des prescripteurs ; mobilise les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement ; anime une démarche d'ingénierie de projet ; formalise un projet de développement ; élabore les dossiers de financement ; prévoit une stratégie de mise en œuvre du projet de développement ; expertise l'état du droit sur son champ d'activité ; transmet l'information nécessaire à la prise de décision et prépare les travaux des assemblées décisionnelles.

• Piloter le projet de développement d'une organisation :

– il/elle veille au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes préalablement choisis ; favorise la démarche participative des personnels et des bénévoles ; organise les différentes délégations ; définit les procédures administratives internes ; organise la communication interne et externe ; organise la gestion administrative des personnels ; conçoit une stratégie de développement des ressources humaines ; accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ; conçoit des modes d'organisation du travail en équipe ; anticipe les évolutions en besoin de personnel ; conçoit le plan de formation du personnel ; établit les budgets prévisionnels ; organise le fonctionnement financier de l'organisation et organise la mise en œuvre des actions partenariales.

• Diriger une organisation :

– il gère les relations sociales au sein de l'organisation ; prescrit les organisations de travail des équipes ; contrôle la gestion administrative du personnel ; contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire ; veille à la vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité ; organise le contrôle qualité ; contrôle la mise en œuvre des procédures administratives ; contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire ; anime les relations entre les bénévoles et les salariés ; organise la communication interne ; représente l'organisation dans des actions de relations publiques ; négocie avec les prestataires de l'organisation ; anime les partenariats nécessaires au projet de développement et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques locales dans lesquelles son organisation est impliquée.

• Réaliser le bilan d'activité d'une organisation :

– il conduit l'évaluation du système de travail ; procède à l'évaluation du personnel ; rend compte de la mise en œuvre de la délégation ; évalue la pertinence du fonctionnement administratif de l'organisation ; évalue le résultat des actions conduites en partenariat ; analyse le compte de résultat et le bilan annuel ; explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés ; propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

• Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation :

– il conçoit des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation ; coordonne la mise en œuvre des actions de formation de formateurs décidées ; anime des actions de formation de formateurs ; participe aux échanges professionnels dans le cadre de formations de formateurs et il établit les comptes rendus et les bilans pédagogiques.

Prérequis

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation :

- être titulaire du DEFA ou de diplômes reconnus équivalents ;
- être titulaire du DEJEPS Spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ex III) dans le champ de l'animation enregistré au RNCP ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 6 (ex II) enregistré au RNCP ;
- justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum.

Equivalences

La possession du DEFA avec 24 mois d'activités professionnelles de niv.5 permet d'être dispensé de l'UC3 et l'UC4. Pour les autres équivalences, consulter l'Arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du DESJEPS.

Passerelle

Les UC1 et UC2 sont transversales par niveau à l'ensemble des diplômes de la filière DESJEPS.

Suite de parcours

Après l'obtention d'un DESJEPS vous pourrez intégrer un cycle universitaire niveau Master, poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 7 ou préparer un concours de la fonction publique territoriale.

Organisation de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC1 : Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- UC2 : Etre capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur
- UC3 : Etre capable de diriger un projet de développement
- UC4 : Etre capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

Modalité d'évaluation des stagiaires

Le DESJEPS est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables (UC). Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision.

En cas de validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Mobilité européenne Erasmus+

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle.

Cette session intègre pour tous les participants un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne.

Cette immersion (stage de deux semaines), permet aux professionnel.les en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs:

- D'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE
- De développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un accompagnement pédagogique est proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil. Ces projets permettent le développement d'actions à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.

Pour plus d'information contactez la référente mobilité : referent.mobilite@cemea-martinique.org

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.

Possibilité de financement CTM et Pôle Emploi pour les demandeurs.euses d'emploi.

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org

Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes.

Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Formation répondant au Décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006 portant règlement général du DESJEPS Arrêté du 20 novembre 2006 modifié portant organisation du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » Arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention « direction de structure et de projet » du DESJEPS. Cette formation est en cours d'habilitation par la DRAJES Martinique.



Retrouvez nous ici

<http://cemea-antillesguyane.org>



CEMEA Martinique

Il est possible d'obtenir tout ou partie de ce diplôme par la voie de la VAE. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec une certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis par l'Expérience. Pour plus d'information contacter accueil@cemea-martinique.org



Les CEMÉA Martinique, déclarés sous le N° d'activité 97970006097 auprès du préfet de Martinique, sont titulaires de la certification QUALIOPI dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans les catégories : Organisme de formation, Centre de formation d'apprentis et Validation des Acquis de l'Expérience conformément aux exigences de la certification de l'art. L.6316-1 du code du travail.